

Economie, épargne. — Le bon usage des biens extérieurs ou des richesses s'appelle *économie, épargne*. L'épargne implique le sacrifice. En face du produit de son industrie, l'homme a à lutter contre deux sentiments opposés : le désir de la jouissance immédiate et l'attrait plus austère de la privation. Ce dernier parti, quels que soient les motifs qui l'inspirent, demande une certaine force.

Contenance. — La continence ou la chasteté consiste dans l'abstention des plaisirs charnels.

« La pratique de la continence exige de très énergiques efforts de volonté. Cette vertu est cependant obligatoire, et il n'est pas permis au moraliste d'en dispenser partiellement les hommes, comme le fait souvent l'opinion publique de certains pays ou de certaines classes de la société.

« Ce qui prouve que le devoir rigoureux de la chasteté appartient à la loi naturelle, et non pas seulement à la morale chrétienne, c'est que cette vertu se trouve louée chez un grand nombre de païens. (Morale de Bouddha, de Zoroastre.) ... Nous pouvons donc considérer les principes de la morale chrétienne sur ce point, avec leur extension aux paroles et aux désirs librement consentis, comme l'expression de ce qu'exige la loi naturelle bien comprise.

« Seulement cette portion si importante de la morale, celle à laquelle on a donné, par excellence, le nom de *bonnes mœurs*, exige plus qu'aucune autre, pour être pratiquée, l'appui de la sanction religieuse et de la vie future. Les motifs inférieurs de morale, l'intérêt bien entendu, les sanctions terrestres sont impuissants pour soutenir l'homme dans cette lutte si difficile, si longue, qui peut quelquefois durer toute la vie. » (DE BROGLIE, *Instruction morale*.)

On trouvera, dans les notes ajoutées par le P. Monsabré à ses *Conférences sur le mariage* (1887), la réponse aux objections des *physiologistes*, qui condamnent la continence comme contraire à la nature, et à celle des *économistes*, qui la condamnent comme contraire aux intérêts de la société. Voici quelques passages d'une lettre du P. Lacordaire au docteur Duffieux sur son ouvrage : *Nature et Virginité* :

« L'humanité monte ou descend dans le degré même où la continence monte ou s'abaisse parmi les hommes : elle est le principe de toute foi, de toute force, de toute incorruptibilité, et un peuple qui la perd ne peut échapper à la décadence et à la servitude. Comment serait-elle donc, cette vertu, un crime contre nature? C'est l'incontinence qui est, contre nature, la suite et la punition du péché, le plus horrible désordre légué à la race humaine, et une marque évidente de sa dégradation. Il n'est donc pas vrai de dire que la continence est difficile à la plus grande partie de notre espèce... Plus le cœur est aimant, moins il cherche les plaisirs du corps, et, réciproquement, plus le corps est chaste, plus le cœur devient délicat et tendre. Je n'ai pas rencontré un jeune homme aimant parmi ceux qui se livrent aux débauches de l'imagination et des sens...

« ... J'ai souvent été étonné du peu qu'il faut pour arracher un jeune homme à la dépravation. La fuite des mauvaises compagnies, la cessation des lectures dangereuses, une vie sobre, un travail sérieux, la pratique suivie de la prière, de la confession, de la communion et des œuvres de charité, suffisent pour transformer des cœurs qui se croyaient incurables, et ceux qui ne se corrigent pas, ou que peu, le doivent à une vie désœuvrée et pleine de délices... Je suis convaincu qu'une grande partie des hommes vivrait aisément dans la continence absolue, si elle vivait chrétiennement. »

4^e LEÇON

DEVOIRS RELATIFS A LA VOLONTÉ. — TRAVAIL

I. — VOLONTÉ

Importance de la volonté. — « *La volonté*, dit Descartes, est ce qu'il y a en nous de plus intimement personnel. Notre intelligence et notre sensibilité ne sont que *nôtres*; *notre volonté*, c'est nous-mêmes. C'est le moi de chacun s'accusant, se manifestant à lui-même et aux autres. »

La volonté constitue vraiment l'individualité humaine. C'est par la trempe spéciale de sa volonté que l'on est ce que l'on est, c'est-à-dire tel homme et pas tel autre. La mesure de la valeur d'un homme est dans sa volonté. Le bon sens reconnaît et proclame tous les jours que c'est par la volonté que l'on est quelqu'un. Si un homme manque d'intelligence, on dit : Il est inepte; s'il manque de cœur : C'est un lâche ou un ingrat; mais, s'il manque de volonté, on n'a qu'un mot pour le caractériser : *Ce n'est pas un homme.*

Nombre de malheureux sont des gens à volonté débile qui, ne sachant pas se faire leur place au soleil, trouveraient commode de tout attendre de la bonté ou de la diligence d'autrui; qui voudraient à la fois jouir de tout et ne rien faire, et qui, finalement, se laissent aller au malheur, comme au vice, sans jamais tenter de réagir.

« *Je veux!* dit Lacordaire, c'est le mot le plus rare qui soit au monde, quoique le plus fréquemment usurpé. Mais, quand un homme en a le secret terrible, qu'il soit pauvre aujourd'hui et le dernier de tous, soyez sûrs qu'un jour vous le trouverez plus haut que vous. »

Devoirs envers la volonté : force, courage. — La *force* ou *courage* est la vertu propre de la volonté. C'est par elle que l'on peut, ainsi qu'on le doit, sauvegarder et accroître sa dignité personnelle; conserver sa volonté libre, ne point l'aliéner, soit en se réduisant spontanément en esclavage, soit en se laissant tomber sous le joug de mauvaises habitudes; la rendre indépendante du plaisir, de la passion, de l'intérêt, et la maintenir sous l'autorité de la raison ou du devoir.

Force et confiance. — (Voir en Morale générale, page 192, comment il faut entendre ces deux vertus.)

C'est une faiblesse de s'épouvanter des difficultés. Lorsqu'on s'en approche, on voit qu'elles diminuent; souvent même elles disparaissent entièrement. Nul

homme, jusqu'à ce qu'il en fasse l'essai, ne peut dire ce qu'il peut faire; il est impossible, autrement que par l'expérience, de calculer l'étendue des forces humaines. On peut d'ordinaire beaucoup plus qu'on ne croit pouvoir. Voilà pourquoi la règle est d'entreprendre comme si l'on pouvait tout. La raison pour laquelle certains hommes réussissent presque toujours à surmonter des difficultés exceptionnelles, c'est d'abord qu'ils mettent en jeu toutes leurs ressources, puis qu'ils n'agissent qu'après avoir fait des calculs sérieux et détaillés.

La confiance dans le succès est presque le succès. Les obstacles tombent souvent d'eux-mêmes devant un esprit déterminé à les surmonter. Toutes les chances sont pour le succès, quand on s'est rendu toute retraite impossible et qu'on déploie toute son énergie; mais un seul regard en arrière est plein de danger et peut tout compromettre.

Constance. — On a vu également, page 193, ce qui caractérise la constance. C'est le génie à la portée de tous, suivant le mot de Buffon, le génie humble et bienfaisant, qui enfante sans bruit des merveilles et qu'on nomme *l'esprit de suite*, le goût de la continuation et de l'achèvement. « Chaque jour, dit Hésiode, ajoutez peu de chose à peu de chose : bientôt s'élève un monument. » — Ce qui est petit est petit, dit saint Augustin; mais être fidèle aux petites choses est une grande chose. »

Courage. — Comme la vertu, qui n'est au fond que l'habitude d'agir avec force d'âme, le courage est *un*; mais, comme elle aussi, il revêt des formes différentes suivant les circonstances et les conditions multiples de la vie humaine. Voilà pourquoi on distingue le courage *militaire*, le courage *civil*, le courage de l'explorateur, du savant, de l'ouvrier qui vit pauvrement, mais honnêtement, de son travail.

II. — LE TRAVAIL

Le travail est nécessaire à l'entretien et à la conservation du corps et au perfectionnement de l'âme; il est nécessaire également à l'accomplissement de nos devoirs envers la société et envers Dieu. Il doit donc rentrer dans la morale individuelle, comme le plus indispensable de nos devoirs, celui sans lequel il nous est impossible de remplir les autres. En un mot, le travail, nécessaire à l'accomplissement de tous nos devoirs, est lui-même le premier des devoirs.

Ce qu'est le travail. — Ce n'est pas un déploiement quelconque d'activité, comme le jeu, par exemple; c'est *l'application soutenue de nos facultés à une action utile*. Il demande le concours de toutes nos énergies physiques et morales. Le corps est *l'instrument*, l'âme est proprement *l'ouvrier*.

Le travail est essentiellement un *acte humain*. C'est improprement que l'on appelle travail ce que fait l'animal sous l'action aveugle de l'instinct, la machine sous l'impulsion des forces physiques maîtrisées et employées par l'homme. Le travail implique l'intelligence et la volonté : l'intelligence qui conçoit le but ou le résultat, en même temps que les moyens pour l'atteindre ou le réaliser; la volonté qui emploie les moyens. C'est pour cela que la science et la vertu président aux efforts du travail; le progrès et la décadence du travail suivent le progrès et la décadence de la science et de la vertu.

Nécessité du travail. — L'homme a des besoins physiques, intellectuels et moraux; les satisfaire est la condition de son existence; or il ne peut les satisfaire que par le travail.

C'est, en effet, par le travail qu'il se procure des aliments pour se nourrir, des habits pour se vêtir, des armes pour se défendre; — c'est par le travail qu'il développe ses facultés intellectuelles, qui ne sont d'abord qu'en puissance, qu'il arrive à se connaître, à connaître ses semblables, à connaître Dieu; qu'il découvre les secrets et les lois de la nature et les fait tourner à son usage; — c'est par le travail que l'homme perfectionne sa volonté, qu'il combat ses passions, qu'il contracte les bonnes habitudes morales, lesquelles font sa dignité et le conduisent à sa fin.

De plus, l'homme n'est pas un être isolé, mais un être social; il reçoit des secours de ses semblables, dans la famille et dans la société en général; ces secours, il doit les rendre : la société ne peut subsister que par un échange de services. Ces services réciproques, les hommes ne peuvent se les prêter que par le travail. Le travail est donc nécessaire à l'homme au point de vue social, comme au point de vue individuel.

Travail, loi organique de la nature. — C'est une erreur assez répandue de croire que la loi du travail date de la faute de nos premiers parents et en est la conséquence. Avant d'être une *loi coercitive* et de prendre le caractère de châtimeut, le travail était et est resté une *loi organique* de notre nature, une nécessité psychologique et physiologique comparable, dans une certaine mesure, à la respiration, à l'alimentation, à la circulation du sang. La Genèse dit que Dieu plaça Adam dans le paradis terrestre « pour qu'il travaillât » (II, 15). Ailleurs l'Écriture reconnaît que l'homme « a été fait pour travailler, comme l'oiseau pour voler », c'est-à-dire que c'est sa constitution.

La faute n'a donc pas fait naître la loi du travail, elle en a modifié et aggravé l'exercice en substituant la peine au plaisir, la contention à la facilité, l'excès et le surmenage à l'harmonie de l'effort normal.

C'est pour ces raisons que le travail est le premier des devoirs pour l'homme. Au tribunal de Dieu, il ne lui suffira pas d'avoir eu des pensées justes et des sentiments honnêtes : il sera interrogé et jugé sur ses œuvres. L'oisiveté est criminelle. Le serviteur paresseux et inutile, dit l'Évangile, « sera jeté dans les ténèbres extérieures, là où il y aura des pleurs et des grincements de dents. »

Travail et moralité. — Source de la science et de la richesse, le travail est aussi l'auxiliaire de la vertu. La vertu implique le travail; elle est elle-même le travail par excellence, en même temps qu'elle en est la récompense. Avant tout, elle est la victoire sur soi-même, et c'est là la plus difficile et la plus belle victoire, celle qui demande le plus noble, le plus persévérant, le plus généreux travail.

L'homme qui travaille exerce ses facultés à quelque chose d'utile, qui les absorbe et les empêche de se porter vers le mal. Les facultés de l'homme oisif, au contraire, restant sans emploi, tout les tente et les pervertit¹. Les mauvais conseils, les occasions dangereuses ont sûrement prise sur celui qui est en proie aux tourments de l'ennui². L'homme qui ne fait rien, a-t-on dit, n'est pas loin de mal faire; c'est d'ailleurs déjà un mal que de ne rien faire. Comme l'oisiveté est la mère de tous les vices, le travail est la source et le gardien de toutes les vertus.

Voilà pourquoi la richesse cesse d'être bienfaisante pour la société, comme pour l'individu, si elle favorise l'oisiveté et le déchaînement des mauvaises passions chez ceux qui la possèdent, ce qui a toujours lieu, lorsque le sentiment du devoir ne croît pas en proportion de l'augmentation de la richesse.

Travail et bonheur. — On conçoit que le travail, étant la loi de la nature de l'homme, il soit aussi le principe de son bien-être et de son bonheur, lesquels résultent de la satisfaction de ses besoins. Le bien-être ou le plaisir est le fruit de l'activité normalement déployée; le bonheur, la conséquence de l'ordre respecté, de la loi morale obéie.

Si les facultés de l'homme, faites pour agir, restent inactives, elles le pervertissent et le rendent vicieux, par conséquent malheureux. Le désœuvrement inspire un dégoût profond de tout, l'oisiveté engendre l'ennui.

La fin directe du travail n'est cependant pas le bonheur, mais le perfectionnement qui mène l'homme au bonheur proportionné à sa nature et à sa destinée.

Travail et santé. — *En général, le travail n'épuise pas les forces du corps; il les entretient plutôt, s'il n'est pas excessif.* — « L'oisiveté est comme la rouille : elle use plus vite que le travail. — La clef est claire tant qu'on s'en sert. » (FRANKLIN.) — On peut dire que, de tous les devoirs, le travail est celui qui porte le plus visiblement avec lui-même sa récompense. La nature l'impose, le devoir l'ordonne et l'intérêt le conseille.

5^e LEÇON

MORALE SOCIALE. — FAMILLE. — AMITIÉ

L'homme est naturellement sociable. — Le seul état dans lequel l'homme puisse naître et vivre est l'état de société. La société est un fait naturel qui s'impose à l'homme comme une nécessité. L'histoire dément la théorie du *Contrat social* de Rousseau. Si haut qu'on remonte vers les premiers âges de l'humanité, on se trouve toujours en présence de sociétés constituées.

« *L'homme naît bon, dit Rousseau, la société le déprave.* Il faut donc revenir à la nature, reconstruire la société, qui n'existe qu'en vertu d'un *pacte* conclu par les hommes entre eux. » Ce prétendu état de nature est un état *contre nature*. « Comment, répondait Montesquieu, l'homme est partout en société, et l'on demande s'il est né pour la société? Qu'est-ce qu'un fait qui se reproduit dans toutes les vicissitudes de la vie de l'humanité, sinon une loi de l'humanité? » La société est un fait universel, qui ne peut avoir pour fondement que la *nature même de l'homme*. Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser ses besoins, ses facultés, ses sentiments, ses croyances, les idées de justice et de droit, l'usage de la parole, toutes choses qui justifient le mot d'Aristote : L'homme est un animal *politique* ou social.

Fausse historiquement, la théorie de Rousseau l'est encore juridiquement. Tout contrat n'est valable que si les contractants ont la connaissance, au moins approximative, des obligations qu'ils contractent. « Or il n'y a pas dans le monde, à l'heure qu'il est, dix savants assez avancés dans la connaissance des lois sociologiques pour pouvoir, à peu près, mesurer la portée du pacte social. C'est à peine si les membres de cette petite élite seraient habiles à contracter. Comment tous les autres hommes pourraient-ils l'être? De plus « il est de l'essence de tout contrat de pouvoir être résilié par la volonté commune des contractants. Or personne n'admet que l'homme ait le droit de se retirer de toute société. Par conséquent, les lois nécessaires de la vie sociale sont les lois nécessaires de la vie de l'humanité, et l'homme est tenu de leur obéir ». (FONSEGRIVE.)

L'homme a donc des devoirs envers ses semblables, et l'ensemble de ces devoirs constitue la morale sociale.

Division. — La morale sociale se divise comme la société elle-même. Or on distingue quatre sortes de sociétés : la *famille* ou société domestique, le *genre humain* ou société humaine en général, l'*État* ou société civile, et la société que forment les *nations* entre elles.

De là, quatre sortes de devoirs envers nos semblables :

Devoirs envers la *famille*, indiqués par les mots époux, père, mère, fils, frère, sœur (devoirs domestiques);

Devoirs envers *tous les hommes*, par cela seul qu'ils sont hommes, qu'ils ont les mêmes facultés et la même destinée, par conséquent les mêmes obligations et les mêmes droits que nous (devoirs sociaux);

Devoirs envers la *société civile*, ou devoirs réciproques de l'État et du citoyen (devoirs civiques);

Devoirs des *nations entre elles*, compris sous le nom de morale internationale ou de droit des gens.

I. — FAMILLE

Définition. — La famille est la *société naturelle et primitive, formée par le père, la mère et les enfants*. Elle est le fondement de toutes les sociétés qui existent parmi les hommes; sans elle, aucune société durable ne peut être conçue ni réalisée.

Une famille fortement constituée est la première condition de la puissance d'une société ou d'une race. L'histoire montre que tous les peuples qui ont été défaits et conquis ont succombé devant des vainqueurs dont la famille et la souveraineté étaient plus fortement constituées que les leurs.

La famille répond à deux besoins impérissables de notre être : le besoin de vivre en autrui, et le besoin de revivre en autrui.

« Ainsi la famille complète et perpétue notre être : elle l'étend dans l'espace et dans la durée... Elle demande à l'homme le sacrifice de son être, mais elle le paye par l'accroissement de son être; elle le force à s'oublier lui-même, mais elle lui permet de se retrouver en autrui; elle concilie le bonheur de la personnalité avec le bonheur du dévouement. » (P. JANET, *la Famille*.)

Sa constitution morale. — La famille est constituée par le mariage, union de l'homme et de la femme mettant en commun leurs facultés, leurs sentiments, leurs volontés, dans le but de s'entr'aider et de fonder une famille.

Le mariage est un contrat : il implique, par conséquent, le libre consentement des contractants et contient implicitement l'obligation d'élever les enfants. Toute union entre personnes de sexe différent qui ne repose pas sur un pareil contrat, n'est pas un mariage et est réprochée par la loi morale.

Le mariage a pour conditions essentielles : 1^o L'unité, c'est-à-dire l'union de l'homme avec une seule femme; c'est ce qu'on appelle *monogamie*. La *polygamie simultanée* est interdite à la fois par la loi morale et par la loi positive des peuples civilisés et chrétiens; il n'en est pas de même de la *polygamie successive*, c'est-à-dire des secondes noces après la mort d'un des conjoints.

2^o L'indissolubilité, tant que les deux époux sont vivants. Si le mariage n'était qu'un lien temporaire, comment pourrait-il créer entre les parents et les enfants des liens fermes et indissolubles? Les effets seraient plus grands que leur cause.

« La *polygamie* et le *mariage susceptible d'être dissous par le divorce* sont des formes inférieures de l'union conjugale. Elles sont contraires à la loi naturelle, telle qu'elle se manifeste dans la conscience des nations civilisées de notre époque. Immuable dans son essence, la loi naturelle est progressive dans la conscience de l'humanité.

L'indissolubilité du mariage est contestée de nos jours, et le divorce a été admis dans plusieurs pays chrétiens (en France, par la loi du 27 juillet 1884). Il suffit de quelques observations pour montrer que le divorce est destructif de la famille et de la morale¹. » (DE BROGLIE, *Instr. morale*.)

Notre-Seigneur, dans l'Évangile, se prononce absolument pour l'unité et l'indissolubilité du mariage. Il n'est pas permis aux catholiques d'user de la faculté du divorce accordée par la loi positive, et de contracter un second mariage, quand le premier a été régulièrement contracté.

Préparation au mariage. — Fonder une famille est une des actions les plus graves de la vie; il faut, par conséquent, y apporter une préparation sérieuse.

Avant le mariage, on doit faire tous ses efforts pour conserver sa santé et son honneur intacts; éviter les excès et les fautes qui seraient pour la famille une flétrissure et un mauvais exemple, en même temps que le principe peut-être de maladies héréditaires; développer en soi les qualités intellectuelles et les énergies morales qu'impliquent le gouvernement matériel et moral de la famille et les devoirs de la paternité.

Bien qu'il soit vrai de dire, avec Bossuet, que le plus grand changement que Dieu fasse dans l'homme, c'est quand il lui donne des enfants, il est également vrai qu'on ne s'improvise pas éducateur, et qu'il faut, sinon développer par avance les qualités nécessaires, du moins ne pas poser des actes et des habitudes qui y seraient diamétralement opposés.

Essence du mariage. — Le mariage est un contrat par lequel l'homme et la femme s'associent volontairement pour fonder une famille, pour s'aider mutuellement à supporter la vie et à poursuivre leur commune destinée. « L'essence du mariage, c'est l'obligation, le lien résultant de l'accord consensuel²... Sans doute que de tout accord consensuel résulte une obligation, et que, si l'on se contente d'appeler le mariage un contrat, c'est assez pour en déterminer l'essence... Ce n'est pas assez; car le lien qui résulte du contrat matrimonial n'est pas le même que celui qui résulte des autres contrats. Dans les conventions humaines, l'obligation se confond en quelque sorte avec les consentements, parce qu'elle en dépend d'une manière absolue. Tous les contrats en usage dans la vie sociale : ventes, échanges, locations, servitudes, donations et le reste, sont résiliables au gré de ceux qui les ont faits. Il suffit que les volontés, qui se sont accordées dans un sens, s'accordent en sens inverse, pour que le contrat soit rompu et que l'obligation cesse. Il n'en est pas ainsi dans le contrat matrimonial. L'homme et la femme qui s'épousent se donnent l'un à l'autre; mais cette donation, une fois faite, ne dépend plus de l'accord consensuel. Les conjoints auront beau dire : Nous nous sommes trompés; la vie à deux est un fardeau trop lourd... — Ils ne peuvent plus se retirer;

¹ Dans son Encyclique sur le mariage chrétien, le pape Léon XIII dit qu'« à peine pourrait-on énumérer les maux si grands dont le divorce est la source. Le lien conjugal perdant son immutabilité, attendez-vous à voir la bienveillance et l'affection détruites entre les époux, un encouragement donné à l'infidélité; la protection et l'éducation des enfants rendues plus difficiles; des germes de discorde semés entre les familles; la dignité de la femme méconnue; le danger pour elle de se voir délaissée, après avoir servi d'instrument aux passions de l'homme. Et parce que rien ne perd les familles et ne détruit les royaumes les plus puissants comme la corruption des mœurs, on voit facilement que le divorce, qui ne naît d'ailleurs que des mœurs dépravées des peuples, est l'ennemi le plus redoutable des familles et des Etats, et qu'il ouvre la porte, l'expérience l'atteste, aux habitudes les plus vicieuses et dans la vie privée et dans la vie publique ».

² Les témoignages de l'histoire montrent la rapide décadence des races chez qui la polygamie est d'institution sociale. » (DE NADAILLAG.)

³ Contrat consensuel, contrat formé par le seul consentement des parties.

car ils sont liés non par l'unique force de leurs volontés, mais par une puissance mystérieuse qui les a saisis, enchaînés dans une commune vie et de laquelle ils dépendent désormais. Cette mystérieuse puissance, c'est la main de Dieu, auteur de notre nature, donnant à l'union conjugale un caractère religieux et sacré auquel les hommes ne peuvent rien changer. Ce caractère n'est point un accident qui s'ajoute au contrat; il sort du contrat lui-même, il est la note spécifique qui le distingue de toutes les autres conventions humaines et le met à part. C'est par là que le mariage est saint dans sa première institution: « il l'est par sa propre force, naturellement et de lui-même, » dit une mémorable Encyclique de Léon XIII. » (P. MONSABRÉ, 1^{re} Conf. sur le mariage, 1887.)

II. — RAPPORTS CRÉÉS PAR LA FAMILLE ET DEVOIRS QUI EN NAISSENT

Affections domestiques. — La famille se compose de trois sociétés qui donnent naissance aux affections ou penchants domestiques et aux devoirs qui les règlent: celle du mari et de la femme: *amour et devoirs conjugaux*; celle qui unit les parents et les enfants: rapports des parents aux enfants: *amour et devoirs paternels et maternels*; rapports des enfants aux parents: *amour filial et devoirs filiaux, piété filiale*; celle qui unit les enfants entre eux: *amour et devoirs fraternels*.

A ces rapports, on ajoute ceux qui résultent de la *domesticité*.

La famille est le groupe le plus naturel qui réunisse les hommes. Elle est la première condition et la première forme de la société. Aussi les affections de famille sont-elles le principe et le modèle des affections sociales. L'autorité paternelle est regardée comme le type de l'autorité sociale, et le respect que l'on a pour la première, comme l'école du respect dû à la seconde; on dit qu'il faut aimer la patrie comme une mère, et les hommes comme des frères.

Devoirs conjugaux. — Les époux doivent pratiquer tous les devoirs qu'exigent la dignité et la sauvegarde de la famille. Le mari doit à sa femme: *amour, fidélité, confiance, protection, un entretien convenable et proportionné à ses moyens*; la femme doit à son mari: *amour, fidélité et soumission*.

Manquer de fidélité à la parole est toujours une malhonnêteté; manquer de fidélité dans le mariage est une faute plus grave, à cause de la sainteté du serment et des funestes conséquences que cela entraîne. Le dévouement réciproque que se doivent les époux est ici un devoir de justice, à cause de la solidarité de deux vies fondues en une seule. L'autorité du mari ne doit pas dégénérer en violence et en tyrannie; elle n'est légitime qu'autant qu'elle s'exerce raisonnablement.

Devoirs paternels et maternels. — Les parents doivent aimer d'un amour égal tous leurs enfants, les nourrir et entretenir, les élever, les instruire ou faire instruire dans la mesure de leurs facultés, veiller sur eux pour les empêcher de prendre de mauvaises habitudes soit de l'âme, soit du corps; les diriger et les former à la vie morale par le bon conseil, par le bon exemple;

les corriger quand ils font mal; enfin les mettre en état de se suffire en leur donnant un établissement assorti aux ressources de la famille et à leur vocation.

L'éducation des enfants est pour eux un *devoir* et un *droit*. Ils en sont les instituteurs naturels et responsables. Aussi ont-ils le droit de déléguer, pour les remplacer dans cette tâche importante, tels maîtres qu'ils ont librement choisis. L'État ne peut pas, comme le pensait Platon, supprimer et absorber l'individu et la famille; il n'a qu'une responsabilité: il peut et doit protéger la société, dont les intérêts lui sont confiés, contre les doctrines opposées à l'ordre et aux mœurs; il doit se borner à ce qui est absolument nécessaire pour protéger l'enfant contre l'incapacité ou l'immoralité.

Fondement et limites de l'autorité paternelle. — L'autorité paternelle et maternelle repose tout d'abord sur ce principe, *que la famille, étant une société, il y faut une autorité*: nulle société n'est possible sans une autorité qui gouverne.

Mais il n'y a point d'autorité sans responsabilité, point de pouvoir sans devoir. Un autre principe de l'autorité des parents sur les enfants, ce sont donc: *les devoirs qu'ils ont à remplir envers eux*. Pour remplir ces devoirs, il faut que le père et la mère puissent retenir leurs enfants sous leur surveillance, leur commander tout ce qu'ils jugent nécessaire à leur éducation, s'en faire obéir, et, par conséquent, les récompenser et les punir.

La même raison qui fonde l'autorité des parents la limite: elle ne peut aller contre les droits des enfants. « Un enfant n'est pas une chose qu'on puisse créer, détruire, abandonner à son gré: c'est un être moral qui, comme tel, a des droits sur ceux qui lui ont donné la vie. Quiconque aventure, sans son consentement, les intérêts ou la vie d'une personne, ne peut ensuite se refuser à la tirer d'embarras. C'est là un principe de justice générale qui s'applique évidemment à la situation des parents et des enfants. » (BOIRAC, *Cours de philos.*) Les parents ne doivent donc pas traiter les enfants comme une chose dont on use à sa fantaisie, trafiquer de leur liberté et les faire servir à la vanité ou au désordre, les faire souffrir sans nécessité, les laisser croître dans l'ignorance.

« *Il y a deux principes limites au devoir de l'obéissance chez l'enfant*. La première est celle du droit supérieur de Dieu et de la conscience; l'enfant à qui les parents ordonneraient un acte contraire à la loi naturelle ou divine, devrait refuser d'obéir. La seconde est plus vague et ne saurait être déterminée avec précision par des règles générales. Elle consiste dans l'émancipation graduelle de l'autorité paternelle, qui a lieu, tant par le progrès de l'âge que par le changement de la situation sociale des enfants, par leur mariage, par l'adoption par eux d'une profession ou par la jouissance qu'ils acquièrent de leur fortune. » (DE BROGLIE, *Instr. morale.*) — Le mariage, le choix d'un état de vie, qui engagent l'avenir, ne peuvent être imposés à l'enfant malgré lui, même avant la majorité.

Devoirs des enfants. — Ils doivent aimer leurs parents, les respecter, leur obéir, supporter leurs défauts, leur être recon-

naissants, les soutenir dans leur vieillesse et dans leurs besoins. Tous ces devoirs sont compris et résumés dans la *piété filiale*.

La raison de ces devoirs des enfants envers les parents, c'est que les parents ont des droits sur eux. Les parents sont obligés de nourrir et d'élever leurs enfants; ils ont donc tous les droits inhérents à cette obligation : droits d'être obéis, respectés, aimés. Ces devoirs ne cessent jamais. L'enfant doit toujours à ses parents le respect, l'amour et la reconnaissance, à cause du don de la vie et de tant d'autres bienfaits qu'il a reçus d'eux.

Devoirs fraternels. — Les devoirs des frères et des sœurs sont des devoirs d'affection, de concorde, de concession et de secours mutuels, de confiance et de dévouement réciproques. Lorsque les parents viennent à manquer dans la famille, c'est aux aînés qu'il incombe d'en remplir les devoirs.

« Un frère est un ami donné par la nature, » a dit le poète. C'est, en effet, contre nature que deux frères ne soient pas deux amis, qu'ils se jalouent, qu'ils cherchent à se faire de la peine ou à se nuire, qu'ils aillent même quelquefois jusqu'à porter devant les tribunaux leurs dissensions et leurs haines. Il doit y avoir entre les frères, comme en général entre les amis, lutte de générosité, de sacrifice, d'abnégation, et non lutte d'intérêts, de droits, de légalité.

Esprit de famille. — C'est le vif sentiment de solidarité et d'affection qui réunit tous les membres d'une famille; il se manifeste par l'accomplissement de tous les devoirs de famille et par le zèle à prendre, en toute occasion, la défense des siens. C'est un sentiment analogue à l'*esprit de corps*, mais plus fort, parce qu'il répond à un groupe naturel. Dans les plus humbles familles comme dans les plus élevées, quand y est vif le sentiment moral, on est fier de l'honnêteté et des vertus de ses ancêtres et de ses proches, on est jaloux de l'honneur de son nom, on a le souci de ne pas le laisser ternir, et de l'émulation pour l'augmenter.

Il faut éviter de pousser trop loin ce sentiment et de tomber dans l'injustice à l'égard des autres. C'est la faute reprochée, sous le nom de *népotisme*, à ces hommes pourvus de hautes fonctions dans l'État, qui emploient leur influence pour faire donner à leurs parents des emplois que ceux-ci ne peuvent remplir qu'au détriment de tous.

Devoirs réciproques des maîtres et des serviteurs. — Les maîtres doivent observer envers leurs serviteurs la plus stricte justice : payer le salaire dû; se montrer pour eux *bienveillants et bons* : ne pas les écraser de travail; se préoccuper de leurs intérêts matériels et de leur vie morale. Leur surveillance ne doit pas être de l'espionnage : il n'y a pas d'exception à la règle du respect des personnes; l'égalité des personnes subsiste dans l'inégalité des conditions.

Les serviteurs doivent être : *Honnêtes* : tenir les engagements qu'ils ont contractés, s'acquitter de leurs fonctions en conscience, être fidèles, être obéissants;

Dévoués : prendre les intérêts de leurs maîtres;

Discrètes : la discrétion est pour eux un devoir professionnel;

c'est un abus de confiance que de dévoiler au dehors les secrets de la maison.

III. — AMITIÉ

L'amitié est celui de nos sentiments qui a le plus de ressemblance avec les affections de famille et qui, au besoin, peut les remplacer. On peut dire, en renversant le vers du poète, qu'un ami est un frère que l'on s'est choisi. Il y a, en effet, entre des amis, à peu près les mêmes liens qu'entre des frères qui s'aiment : confiance, solidarité, dévouement, communauté d'idées sur les sujets importants, réciprocité de sentiments, de bons rapports, de générosité, de services, de bons conseils, de bons exemples.

Définition. — L'amitié a été d'ordinaire plutôt décrite que définie. Elle est l'affection réciproque de deux personnes qui se veulent et se font du bien.

Aristote la définissait : une âme en deux corps; — Cicéron : le parfait accord de deux âmes sur les choses divines et humaines, avec une bienveillance réciproque; — saint François de Sales : une réciproque et manifeste affection par laquelle nous nous souhaitons et procurons du bien les uns aux autres, selon les règles de la raison et de l'honnêteté.

Saint Thomas reconnaît trois sortes d'amitiés, fondées sur les trois sortes de biens : le délectable, l'utile et l'honnête. — La première repose essentiellement sur le plaisir, la seconde sur des avantages purement matériels, la troisième sur la vertu, c'est-à-dire sur le bien en soi. Mais peut-on donner le beau nom d'ami à celui qui, dans l'affection, cherche son plaisir ou son intérêt? Tout amour inspiré par une convoitise quelconque repose, en fin de compte, sur un égoïsme caché, qui ne laisse aucune place au dévouement. On sort de soi-même, mais en apparence seulement; car on ne se répand au dehors que dans l'espérance d'y trouver quelque avantage personnel et d'ajouter à son bien-être ou à son plaisir.

La vraie et la fausse amitié. — La *vraie amitié* résulte du concours de tout ce qu'il y a de meilleur dans les âmes qui s'aiment.

Un véritable ami, c'est un autre soi-même; c'est une seconde conscience plus éclairée, plus incorruptible que la première; quand celle-ci est sur le point de s'endormir ou de dévier, l'autre la réveille ou la remet dans la voie. « Il nous doit être (notre ami), sans comparaison, plus cher que nos yeux, parce que souvent nous voyons mieux par ses yeux que par les nôtres, et qu'il est capable de nous éclairer, quand notre intérêt nous aveugle. » (BOSSUET.)

La *fausse amitié*, celle que l'on a dans le vice, ne peut être qu'une association où l'on se sacrifie mutuellement sa conscience, où l'on viole l'un par rapport à l'autre les droits les plus sacrés de la vérité et de la vertu. « On aurait pu se dispenser, remarque Frank, de prouver que l'amitié n'est possible qu'entre gens de bien; car les méchants sont précisément ceux qui n'aiment pas, ceux qui se livrent à un égoïsme sans limite et sans frein. »

« Nos prédilections ne doivent jamais être déterminées par un goût humain et sensible, autrement l'amitié serait sensuelle. Cette amitié sensuelle n'est qu'un égoïsme déguisé, source de dérèglements et de désordres. » (BOSSUET.) — Elle est une sensation plutôt qu'un sentiment, un phénomène de vie animale plutôt qu'un acte de vie morale; c'est la passion qui l'inspire, non l'amour du bien, et

comme la passion trouble à la fois la raison et les sens, elle pervertit l'amitié et la fait tourner au mal.

Une mauvaise amitié contractée dans le jeune âge peut exercer une fâcheuse influence sur la vie tout entière. On se familiarise d'abord avec le méchant, et on ne tarde pas à se familiariser avec le mal. « Il ne faut pas s'amuser à découdre ces folles amitiés, dit saint François de Sales, il faut les déchirer; il n'en faut pas dénouer les liaisons, il les faut rompre ou couper : aussi bien les cordons et liens n'en valent rien. Il ne faut point ménager pour un amour qui est si contraire à l'amour de Dieu. » (*Introduction à la vie dévote.*)

Moins mauvaise, mais fausse elle aussi, est l'amitié fondée sur l'intérêt; celle dont la Rochefoucauld a dit : « L'amitié n'est qu'un commerce où l'amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner. » Et encore : « Nous nous persuadons souvent d'aimer les gens les plus puissants, et néanmoins c'est l'intérêt qui produit notre amitié; nous ne nous donnons pas à eux pour le bien que nous leur voulons faire, mais pour celui que nous en voulons recevoir. »

De sa nature, la vraie amitié est désintéressée; elle exclut les calculs de la prudence vulgaire, qui craint toujours de se compromettre.

Devoirs de l'amitié. — Les amis se doivent l'un à l'autre la vérité, la confiance, le dévouement.

La *vérité* d'abord : « Nul ne peut être l'ami d'un homme, dit saint Augustin, s'il ne l'est d'abord de la vérité. » Ils se parlent donc sincèrement, ne se flattent jamais, s'avertissent mutuellement de leurs défauts, ont le désir de se rendre meilleurs, toujours plus dignes de l'estime sur laquelle leur amitié est fondée.

La *confiance* : elle découle de l'estime. Ils ne doutent pas l'un de l'autre et comptent en toute circonstance l'un sur l'autre, certains qu'ils ne se peuvent jamais manquer de loyauté, de fidélité, de générosité.

Le *dévouement*, c'est-à-dire le don de soi, l'abnégation, qui fait que l'un cherche son bonheur dans le bonheur de l'autre, que chacun songe aux intérêts de son ami et les poursuit avec plus de soin que les siens propres, prêt à faire pour son ami ce qu'il ne ferait jamais pour lui-même, comme de supplier un homme qu'il méprise, de demander un service à quelqu'un envers qui il ne voudrait pas avoir une dette de reconnaissance.

NOTA. — Les auteurs les plus célèbres qui ont parlé de l'amitié sont : chez les Grecs, Platon, dans le *Phèdre* et le *Banquet*; Xénophon, dans ses *Entretiens mémorables*; Aristote, dans sa *Morale à Nicomaque*, en a donné une très remarquable théorie, que saint Thomas a adoptée et perfectionnée en la christianisant. Chez les Latins, Cicéron, dans son traité de *L'Amicitia*; Horace, dans ses *Odes* et ses *Épîtres*; Sénèque, dans ses *Lettres*; saint Augustin, dans ses *Confessions* et en divers endroits. En France, au XVI^e siècle, Montaigne, dans ses *Essais*; au XVII^e siècle, nul n'en a parlé en termes plus émus que la Fontaine : il l'a peinte dans les *Deux Pigeons* et dans le *Corbeau, la Gazelle, la Tortue et le Rat*, qui se termine par ce vers : « A qui donner le prix ? Au cœur, si l'on m'en croit; » au XIX^e, Lacordaire l'a célébrée en termes éloquents : « C'est une rare et divine chose que l'amitié, dit-il, le signe assuré d'une grande âme et la plus haute des récompenses visibles attachées à la vertu. »

6^e LEÇON

DEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES, ENVERS LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL.
RESPECT DE LA PERSONNE DANS SA VIE,
DANS SA LIBERTÉ, DANS SA CONSCIENCE ET SES AUTRES FACULTÉS

Les devoirs envers nos semblables sont résumés dans la *justice* et la *charité*. Leur définition, leur formule, leur fondement, leurs degrés, ont été donnés dans la 11^e leçon de *Morale théorique*. On complétera ici ces idées générales et ces principes par leur application aux divers droits naturels de l'homme; mais avant, rappelons en quelques mots le fondement des devoirs de l'homme envers ses semblables.

Fondements des devoirs de l'homme envers ses semblables. — *Le fondement des devoirs de l'homme envers ses semblables, nous le trouvons dans la communauté d'origine, de nature et de destinée, et dans la nécessité de l'ordre social pour réaliser l'ordre moral dans l'humanité.*

Nous appelons les hommes nos *semblables*, parce que leur *origine est la même* : Dieu est leur père; parce que leur *nature est identique* : la même raison les éclaire, le même cœur les anime, la même liberté les rend responsables de leurs actes; parce qu'ils ont une *destinée identique* et, pour l'atteindre, la même *loi* à suivre, loi qui régit les êtres moraux, et qui est universelle et absolue.

Cette loi, gravée dans la conscience ou la raison, impose à tous les mêmes *devoirs* et, pour les accomplir, leur confère les mêmes *droits*. Ces droits, ils sont tenus *moralement* de les respecter les uns chez les autres, et ce respect des droits s'appelle la *justice*; ces devoirs, ils doivent s'aider à les remplir; car l'homme est fait de telle sorte qu'il ne peut se suffire à lui-même ni dans l'ordre physique, ni dans l'ordre intellectuel, ni dans l'ordre moral. Ce devoir d'aider son prochain, de se dévouer à lui, constitue la *charité*, tout aussi nécessaire que la justice, non seulement à la réalisation de l'ordre social, sans lequel l'ordre moral ne saurait se réaliser, mais encore à l'existence du genre humain.

Droits naturels. — Chacun des devoirs que la conscience nous impose comme une conséquence de notre nature, comme une condition de l'ordre moral, apporte avec lui un droit de même espèce, auquel il ne nous est jamais permis de renoncer,